



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

# CONSEIL

**Rome, 3-7 décembre 2018**

**Projet de rapport de la cent soixantième session du Conseil**

## Questions liminaires<sup>1</sup>

1. La cent soixantième session du Conseil s'est tenue à Rome du 3 au 7 décembre 2018 sous la présidence de M. Khalid Mehboob, Président indépendant du Conseil.

## Déclaration du Directeur général<sup>2</sup>

2. Le Directeur général de la FAO, M. José Graziano da Silva, a prononcé un discours à l'adresse du Conseil.

## Point 1 – Adoption de l'ordre du jour et du calendrier<sup>3</sup>

3. Le Conseil a pris note de la Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et a adopté l'ordre du jour et le calendrier de la session tels que modifiés. L'ordre du jour est reproduit à l'*annexe A* du présent rapport.

## Point 2 – Élection des trois vice-présidents et nomination du président et des membres du Comité de rédaction<sup>4</sup>

1. Le Conseil a élu les trois vice-présidents suivants pour sa session: M. Thomas Duffy (États-Unis d'Amérique), M. Elías Rafael Eljuri Abraham (République bolivarienne du Venezuela) et M. Thanawat Tiensin (Thaïlande).

2. Le Conseil a élu M. Vlad Mustaciosu (Roumanie)<sup>5</sup> Président du Comité de rédaction, ainsi que les représentants des pays suivants pour siéger au Comité de rédaction: Afghanistan, Algérie,

<sup>1</sup> CL 160/PV/1; CL 160/PV/..

<sup>2</sup> CL 160/PV/1; CL 160/PV/..

<sup>3</sup> CL 160/1 Rev.2; CL 160/INF/1 Rev.1; CL 160/INF/3; CL 160/PV/1; CL 160/PV/..

<sup>4</sup> CL 160/PV/1; CL 160/PV/..

<sup>5</sup> Le Conseil a approuvé la nomination de M<sup>me</sup> Delphine Borione (France), qui remplace M. Vlad Mustaciosu (Roumanie) pendant une partie des délibérations du Comité de rédaction.

Australie, Autriche, Brésil, Canada, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Égypte, Équateur, Fédération de Russie, France, Inde, Japon, Soudan et Zambie.

### **Point 3.1 – Rapport de la vingt-sixième session du Comité de l'agriculture (1-5 octobre 2018)<sup>6</sup>**

1. Le Conseil a approuvé les conclusions et recommandations figurant dans le rapport de la vingt-sixième session du Comité de l'agriculture, et en particulier:
  - a) les principales priorités définies pour les activités de la FAO dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, dont il conviendra de tenir compte lors de l'examen du Plan à moyen terme 2018-2021, y compris la participation de l'Organisation à des activités interdisciplinaires et à des partenariats multipartites;
  - b) les travaux de la FAO concernant la promotion de systèmes alimentaires durables, l'élevage, les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM), la revitalisation des zones rurales au profit des jeunes, le suivi des objectifs de développement durable (ODD), la pénurie d'eau, l'agroécologie, la biodiversité, la gestion durable des sols et le changement climatique, ainsi que la prise en compte systématique des questions de parité hommes-femmes, l'innovation (y compris les biotechnologies) et l'investissement aux fins du développement d'une agriculture durable;
  - c) a souligné l'importance des activités d'établissement de normes internationales, telles que celles menées dans le cadre du Codex Alimentarius et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), et a souligné qu'il fallait mettre en place un financement durable au titre du budget ordinaire pour le programme conjoint FAO-OMS relatif aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments ainsi que pour la CIPV;
  - d) a insisté sur l'importance des travaux de la FAO dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens, et a souligné qu'il fallait que la présentation d'un rapport d'activité figure comme point permanent à l'ordre du jour du Comité de l'agriculture;
  - e) la poursuite par la FAO de la révision des 10 éléments de l'agroécologie, de sorte qu'ils reflètent les débats de la vingt-sixième session du Comité de l'agriculture, et la présentation de la version révisée à la quarante et unième session de la Conférence;
  - f) la rédaction par la FAO, en collaboration avec le Bureau du Comité de l'agriculture, d'un projet de résolution concernant le renforcement de l'intégration de toutes les approches de l'agriculture durable, y compris l'agroécologie, dans les futures activités de planification de l'Organisation, aux fins d'examen par le Conseil à sa prochaine session;

---

<sup>6</sup> C 2019/21 Rev.1; CL 160/PV/1; CL 160/PV/2; CL 160/PV/.

- g) la nécessité d'accroître le rôle des jeunes par l'éducation, l'entrepreneuriat, l'accès aux marchés et aux services, le cofinancement, le renforcement des capacités, les organisations de jeunes ruraux et un plan d'action pour les jeunes ruraux, qui devra être élaboré par la FAO et ses partenaires, sur la base des instruments existants, et qui sera présenté à la prochaine session du Comité de l'agriculture;
- h) la nécessité de continuer à mettre l'accent sur les SIPAM;
- i) la demande adressée au Secrétariat de rédiger un rapport sur les répercussions administratives et financières qu'aurait la création d'un sous-comité de l'élevage, et d'élaborer le mandat de ce sous-comité (y compris sa raison d'être, ses fonctions, sa structure et ses modalités de fonctionnement), pour que le Bureau du Comité de l'agriculture puisse en faire l'examen en vue d'une présentation à la prochaine session du Comité de l'agriculture, puis d'un examen par le Comité du Programme et le Comité financier;
- j) la nécessité pour la FAO de se doter d'une stratégie complète et opérationnelle s'agissant d'éradiquer la légionnaire d'automne et de mettre un terme à sa prolifération en Afrique et dans toutes les autres régions;
- k) la nécessité pour la FAO de mettre en avant ses activités relatives à la protection des végétaux, y compris au moyen de la coopération Sud-Sud; de renforcer la collaboration avec les partenaires et de partager l'expérience des pays, en particulier des pays d'Afrique, d'Amérique du Nord, d'Amérique latine et d'Asie, concernant la légionnaire d'automne;
- l) a encouragé les États Membres à apporter leur appui au Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants, et à y prendre part;
- m) la participation de la FAO à la concertation régionale et internationale, ainsi qu'à la concertation nationale selon qu'il convient, pour la mise en œuvre sur le terrain de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture;
- n) l'appui au Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture en tant que mécanisme de coordination essentiel permettant de s'adapter à la pénurie d'eau dans l'agriculture;
- o) l'élaboration par la FAO d'une stratégie visant à intégrer la biodiversité dans tous les secteurs agricoles, qui sera examinée par le Comité du Programme et le Conseil puis présentée à la Conférence de la FAO en 2019, en vue de la formulation du cadre mondial sur la biodiversité pour l'après-2020 de la Convention sur la diversité biologique (CDB);
- p) la conduite par le Bureau du Comité de l'agriculture d'une consultation ouverte en vue d'élaborer, en tenant compte des propositions régionales, dont celle de l'Afrique, une version révisée du Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion des engrais, qui sera présentée à la Conférence à sa quarante et unième session.

### **Point 3.2 – Rapport de la soixante-douzième session du Comité des produits (26-28 septembre 2018)<sup>7</sup>**

1. Le Conseil a fait siennes les conclusions et recommandations qui figurent dans le rapport de la soixante-douzième session du Comité des produits<sup>8</sup>. En particulier, le Conseil:

- a) a souligné qu'il importait de renforcer les rapports et les activités de la FAO en matière de suivi et d'évaluation des marchés des produits et d'étude des perspectives, pour contribuer à rendre les marchés plus transparents et permettre des prises de décisions en meilleure connaissance de cause, et également d'aider les Membres à réaliser la cible 2.c du deuxième Objectif de développement durable (ODD 2), qui appelle les gouvernements à «adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires»;
- b) s'est félicité des projections à moyen terme concernant les produits, établies conjointement par la FAO et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et a insisté sur leur importance ainsi que sur leur utilité et leur pertinence pour les décisions relatives aux politiques;
- c) a souligné qu'il était important d'établir des relations avec les organismes nationaux et régionaux et a recommandé que des activités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire soient menées afin de promouvoir l'adoption et l'utilisation des projections, et que d'autres produits importants pour la sécurité alimentaire soient pris en compte;
- d) a salué l'appui que la FAO apporte aux Membres s'agissant des accords commerciaux agricoles et a souligné qu'il importait de poursuivre ces activités;

---

<sup>7</sup> C 2019/22; CL 160/PV/2; CL 160/PV/.

<sup>8</sup> La délégation des États-Unis d'Amérique a fait la déclaration suivante: «Les États-Unis approuvent le rapport du Comité des produits, tout en prenant note des débats relatifs au rapport sur la Situation des marchés des produits agricoles. Ils se félicitent de l'appui qu'apporte la FAO aux Membres dans leurs efforts en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, en vue d'assurer la sécurité alimentaire pour tous. Les États-Unis reconnaissent en outre le rôle que le commerce agricole, et les efforts relatifs au changement climatique, peuvent jouer à l'appui de la sécurité alimentaire. Cependant, ils n'approuvent pas la description du commerce qui figure aux paragraphes 21 et 30 et continueront de promouvoir des systèmes commerciaux internationaux ouverts, transparents et fiables. De même, les États-Unis prennent note des paragraphes 27 et 28 du rapport du Comité des produits et soulignent que ces paragraphes contiennent des recommandations qui ne relèvent pas du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Ils soulignent le mandat et le rôle respectifs de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (qui œuvre à la sécurité alimentaire pour tous), de l'Organisation mondiale du commerce (principale institution chargée du commerce mondial) et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (principal forum international sur les questions relatives au changement climatique). Les États-Unis estiment que ces institutions travaillent de manière plus efficace et plus efficiente lorsque les compétences propres à chacune d'elles sont respectées.»

- e) a souligné le rôle que devait jouer la FAO en vue d'améliorer et de soutenir le dialogue sur les politiques à mener aux niveaux mondial, régional et national en matière de commerce et de changement climatique, notamment dans le contexte de l'Accord de Paris et des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et en vue de renforcer le rôle complémentaire de ces accords multilatéraux, dans les limites de leurs mandats respectifs;
- f) a demandé instamment à la FAO de continuer d'intensifier ses activités de renforcement des capacités en vue d'aider les pays à relever les défis croissants que représentent les effets du changement climatique;
- g) a insisté sur la nécessité de poursuivre l'analyse des répercussions que le commerce et les politiques y afférentes pouvaient avoir sur la concrétisation des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition;
- h) a pris note de la proposition tendant à ce que le Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses se réunisse en 2019 et à ce que des directives volontaires sur les huiles végétales soient élaborées à l'appui de la réalisation des ODD pertinents;
- i) a souligné qu'il importait que le Groupe intergouvernemental sur la banane et les fruits tropicaux se réunisse;
- j) a approuvé les principales priorités de travail de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits, lesquelles doivent être abordées dans le cadre de l'examen du plan à moyen terme (PMT) 2018-2021;
- k) a exprimé son soutien aux activités normatives de la FAO et a encouragé leur renforcement, y compris s'agissant d'assurer la pérennité de leur financement.

### **Point 3.3 – Rapport de la trente-troisième session du Comité des pêches (9-13 juillet 2018)<sup>9</sup>**

1. Le Conseil a fait siennes les conclusions et les recommandations figurant dans le rapport de la trente-troisième session du Comité des pêches. En particulier, le Conseil:
  - a) a salué la publication de l'édition 2018 de *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture* et a demandé au Secrétariat de veiller à ce que le rapport soit publié en temps voulu pour les prochaines sessions;
  - b) s'est félicité des améliorations apportées en 2018 au questionnaire relatif au Code de conduite pour une pêche responsable (le Code) et a noté les progrès accomplis par les Membres dans l'application du Code et des instruments connexes, mais a aussi relevé des

---

<sup>9</sup> C 2019/23; CL 160/PV/2; CL 160/PV/.

lacunes et des obstacles, et a souligné le rôle important que la FAO jouait en aidant les membres à relever ces défis;

- c) a approuvé les rapports de la seizième session du Sous-Comité du commerce du poisson et de la neuvième session du Sous-Comité de l'aquaculture;
- d) s'est félicité du nombre croissant de Parties à l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et a encouragé les pays qui n'y étaient pas partie à y adhérer; a salué le lancement de la version publique du Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement (Fichier mondial); a accueilli favorablement l'étude mondiale sur les transbordements et a demandé que des études approfondies soient réalisées à l'appui de l'élaboration de directives sur les pratiques optimales en matière de réglementation, suivi et contrôle des transbordements; et a exprimé son soutien aux activités de la FAO visant à l'élaboration de directives techniques relatives à l'évaluation de l'ampleur et de la distribution géographique de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR);
- e) a salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale et a demandé à la FAO de poursuivre l'élaboration d'un système de suivi de la mise en œuvre des Directives, en tenant dûment compte des femmes et des peuples autochtones; et, à cet égard, s'est félicité de la proclamation de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (2022);
- f) a noté l'importance croissante du développement durable de l'aquaculture pour la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que son potentiel compte tenu de l'augmentation de la demande de poisson et autres produits aquatiques à l'échelle mondiale, en particulier dans les zones continentales; a reconnu qu'il était nécessaire de mettre en œuvre des pratiques aquacoles optimales et a recommandé à la FAO d'élaborer des directives sur l'aquaculture durable;
- g) a pris acte des travaux en cours visant à conclure un nouvel accord, juridiquement contraignant, pour la sauvegarde de la biodiversité marine dans les zones situées hors des juridictions nationales, notant que celui-ci ne devait pas porter préjudice aux instruments et mécanismes existants pertinents; et a appelé la FAO à poursuivre sa collaboration avec les organes régionaux des pêches (ORP), y compris les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP);
- h) a insisté sur le fait qu'il était important que les membres atteignent les objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 14; a demandé à la FAO de continuer d'aider les membres à renforcer leurs capacités en matière de statistiques et de fourniture de données et d'informations; a également demandé à l'Organisation

- d'examiner les éventuelles possibilités offertes par les initiatives en faveur de la Croissance bleue et de l'Économie bleue; et a demandé en outre à la FAO d'aider les membres dans le domaine de la pêche continentale et dans la mise au point de pratiques optimales au service de la gestion de la pêche continentale;
- i) a fait siennes les Directives volontaires sur le marquage des engins de pêche;
  - j) s'est félicité des travaux de la FAO sur les prises accessoires, notamment les activités portant sur les prises accessoires de mammifères marins;
  - k) a approuvé les domaines d'action prioritaires pour 2018-2019, en particulier à l'appui de l'ODD 14;
  - l) était favorable à l'organisation par la FAO d'un colloque international sur la viabilité de la pêche, prévu en novembre 2019, à Rome, sur le thème du renforcement des liens entre science et politiques;
  - m) a demandé à la FAO d'élaborer et de mettre en œuvre un plan en faveur de la biodiversité halieutique et aquacole dans le cadre de sa stratégie pour la biodiversité et de sa contribution au cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) sur la biodiversité pour l'après-2020;
  - n) a pris note du soutien exprimé en faveur de la fourniture d'avis scientifiques de la FAO à la Commission du Codex Alimentarius, notant qu'il fallait veiller à assurer un financement durable de ces activités;
  - o) a noté le rapport de la République de Corée sur l'état d'avancement du programme pilote relatif à l'Université mondiale des pêches;
  - p) a demandé que tous les documents du Comité des pêches, y compris le rapport sur *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, soient disponibles dans toutes les langues de la FAO au moins quatre semaines avant le début de la session.

### **Point 3.4 – Rapport de la vingt-quatrième session du Comité des forêts (16-20 juillet 2018)<sup>10</sup>**

1. Le Conseil a fait siennes les conclusions et recommandations qui figurent dans le rapport de la vingt-quatrième session du Comité des forêts. Plus particulièrement, le Conseil:
  - a) a réservé un accueil favorable au rapport sur la Situation des forêts du monde 2018 (SOFO 2018), a constaté l'importance que revêtent les forêts pour la mise en œuvre du Programme 2030 et a demandé à la FAO d'aider les pays à renforcer le rôle des forêts et des arbres dans la réalisation de nombreux objectifs de développement durable (ODD) et

---

<sup>10</sup> C 2019/24; CL 160/PV/2; CL 160/PV/.

- à accélérer les progrès dans ce domaine, conformément aux priorités nationales, ainsi que de renforcer son rôle de coordonnateur de la communication de données sur les forêts;
- b) a demandé à la FAO de promouvoir les mesures visant à mettre un terme à la déforestation et à accroître le couvert forestier et d'aider les pays à gérer de manière durable tous les types de forêts dans le monde, au moyen de l'élaboration de politiques et de mesures qui favorisent les chaînes de valeur durables dans le secteur des produits forestiers et du renforcement des capacités de mise en œuvre, d'innovation et de suivi des progrès réalisés, notamment dans le cadre des données de l'Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux;
  - c) a constaté que la gestion durable des forêts et des arbres en zone urbaine et en zone périurbaine et leur intégration dans l'aménagement urbain pourraient contribuer à atteindre les ODD, garantir la santé et le bien-être des personnes et faire face au changement climatique, et a demandé à la FAO d'apporter un appui au dialogue international et aux efforts déployés par les pays à cet égard;
  - d) a constaté que la mise en œuvre de la gestion durable des forêts était importante pour que la question de la diversité biologique soit systématiquement intégrée dans les questions forestières et a demandé à la FAO de contribuer à améliorer la connaissance des incidences de l'appauvrissement de la biodiversité forestière pour les forêts, les pêches et l'agriculture, ainsi que d'élaborer une stratégie relative à la biodiversité qui comprendra un plan visant à ce que la biodiversité soit systématiquement prise en considération dans le secteur forestier et qui sera présentée au Comité des forêts pour examen;
  - e) s'est félicité des recommandations en matière de politiques – telles que le CSA les a approuvées – relatives à la gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition et a demandé à la FAO d'aider les pays à élaborer des politiques intersectorielles et à intégrer les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition dans leurs pratiques de gestion durable des forêts;
  - f) a encouragé la FAO et les États Membres à réfléchir à des moyens de rattacher les travaux des commissions régionales des forêts à d'autres domaines d'action et à continuer d'intégrer les conclusions de leurs réunions dans les programmes de travail des conférences régionales;
  - g) a recommandé à la FAO de poursuivre les activités relatives aux forêts boréales qu'elle mène dans le cadre des programmes déjà en place, compte tenu des ressources disponibles et dans le cadre des mécanismes en vigueur, et de les inclure dans son prochain Programme de travail et budget;



- h) a demandé à la FAO:
- i. de continuer de faciliter le dialogue intersectoriel en vue d'aborder la question de la vulnérabilité des forêts et d'examiner leur potentiel en matière d'atténuation, d'encourager l'adoption d'approches fondées sur les paysages qui soient plus globales ainsi que d'intégrer la question des forêts dans les plans nationaux et dans les actions visant à lutter contre le changement climatique, notamment avec la participation des parties prenantes concernées, y compris les communautés rurales et les communautés autochtones, dont les moyens d'existence sont tributaires des forêts;
  - ii. d'aider les pays à promouvoir des initiatives visant à lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts, de mettre en œuvre des stratégies de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD+) et d'autres stratégies, des stratégies de financement pour les travaux relatifs aux forêts et des plans d'investissement;
- i) a approuvé les huit domaines thématiques prioritaires dans lesquels la FAO mènera ses activités relatives aux forêts en 2018-2021 et a encouragé la FAO à continuer de renforcer sa contribution aux cibles et aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts et à les intégrer expressément dans ses plans et programmes relatifs aux forêts;
- j) a demandé à la FAO de continuer de renforcer son rôle moteur au sein du Partenariat de collaboration sur les forêts et de susciter de nouvelles activités, notamment en matière d'éducation sur les forêts et de soutien aux petits exploitants;
- k) a encouragé la FAO à convenir du fait que la contribution apportée au Plan stratégique 2017-2030 des Nations Unies sur les forêts est un domaine d'activité important de l'Organisation et à l'intégrer dans son Plan à moyen terme et dans le Programme de travail et budget;
- l) a encouragé la FAO à accorder un rang de priorité élevé à ses capacités scientifiques et techniques ainsi qu'à ses travaux normatifs dans l'ensemble de ses activités;
- m) a souligné qu'il fallait promouvoir une approche intégrée s'agissant des liens qui existent entre les forêts et l'agriculture.

**Point 4 – Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-cinquième session) et du Comité financier (cent soixante-treizième session) (novembre 2018)<sup>11</sup>**

1. Le Conseil:
  - a) a approuvé les ajustements qu'il était proposé d'apporter à la structure relevant du Directeur général adjoint (Programmes), en particulier s'agissant, dans la limite des ressources disponibles, de:
    - i. modifier la ligne hiérarchique de la Division du Centre d'investissement, de sorte qu'elle relève du Directeur général adjoint (Programmes) et non plus du Sous-Directeur général chargé du Département de la coopération technique;
    - ii. rebaptiser le Département de la coopération technique (TC), *Département de l'appui aux programmes et de la coopération technique* (PS);
    - iii. rebaptiser la Division de la mobilisation des ressources (TCR), *Division du développement des activités et de la mobilisation de ressources* (PSR);
    - iv. rebaptiser la Division des urgences et de la réhabilitation (TCE), *Division des opérations d'urgence et de la résilience* (PSE);
    - v. séparer la Division des partenariats et de la coopération Sud-Sud (DPS) entre la *Division des partenariats* (PSP) et le *Bureau de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire* (OSS), et de placer ces unités – qui relevaient du Directeur général adjoint (Programmes) (DDG-P) – sous la hiérarchie du Sous-Directeur général chargé du Département de l'appui aux programmes et de la coopération technique (PS); et
    - vi. s'est félicité de l'engagement pris par la Direction en faveur d'une meilleure gestion des résultats des projets et de l'utilisation d'indicateurs de performance clés pour le cadre de résultats stratégiques;
  - b) a exprimé son appui à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies), et s'est félicité de la participation de la FAO à l'effort conjoint de planification de la mise en œuvre de ce processus qui doit débuter en janvier 2019;
  - c) a autorisé la FAO à verser une contribution de 4,7 millions d'USD au titre du partage des coûts aux fins du financement du système des coordonnateurs résidents pour 2019,

---

<sup>11</sup> CL 160/5 Rev.1; CL 160/16; CL 160/16 Add.1; CL 160/PV/3; CL 160/PV/.

et a accueilli favorablement les sources de financement possibles proposées par la Réunion conjointe, tout en soulignant qu'il serait préférable de réaliser des gains d'efficience;

- d) s'est déclaré favorable à l'établissement d'un fonds fiduciaire spécial pour 2019 afin de permettre aux donateurs qui en exprimeraient le souhait de verser des contributions volontaires pour couvrir le montant de 2,55 millions d'USD non inscrit au budget;
- e) s'est félicité de la poursuite d'une collaboration étroite entre les organismes ayant leur siège à Rome; a approuvé la mise en place d'une approche plus stratégique et structurelle en matière de planification et d'établissement de rapports; et a encouragé les organismes ayant leur siège à Rome à continuer de saisir toutes les possibilités qui s'offraient à eux de mener des actions coordonnées en leur qualité de groupe chef de file au sein du système des Nations Unies pour le développement afin de contribuer à la réalisation de l'ODD2 et, de manière plus générale, en tant qu'acteurs importants de la mise en œuvre du Programme 2030;
- f) a recommandé un dialogue plus étroit avec les Membres dans le cadre des activités préparatoires et des activités faisant suite aux réunions conjointes informelles annuelles du Conseil de la FAO, du Conseil d'administration du FIDA et du Conseil d'administration du PAM, en veillant à: a) organiser des séances d'information (séminaires informels) à l'intention des Membres après les réunions du Groupe consultatif de haut niveau, notamment sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies; et b) faire participer les Membres à des réunions informelles avec le Président indépendant du Conseil et les présidents et vice-présidents des groupes régionaux de la FAO, le Bureau du Conseil d'administration du PAM et les Coordonnateurs et amis du FIDA, en vue de la préparation de la réunion conjointe informelle annuelle du Conseil de la FAO, du Conseil d'administration du FIDA et du Conseil d'administration du PAM;
- g) s'est félicité que des progrès continuent d'être réalisés dans la mise en œuvre des stratégies de partenariat avec le secteur privé et les organisations de la société civile et que ces stratégies fassent l'objet d'un examen constant, à titre d'activité à part entière de l'Organisation, et a souligné à cet égard combien il était important de suivre une approche stratégique qui soit en phase avec les objectifs stratégiques et les priorités définies dans le Programme de travail et budget.

## Point 5 – Rapport de la cent vingt-cinquième session du Comité du Programme (12-16 novembre 2018)<sup>12</sup>

### 1. Le Conseil:

- a) a pris note de l'examen des priorités émanant des comités techniques, rappelant la décision prise par le Conseil à sa cent cinquante-neuvième session concernant les conclusions des conférences régionales de la FAO qui s'étaient tenues en 2018, ainsi que des faits récents et des nouveaux enjeux qui auront une incidence sur les activités de l'Organisation à moyen terme, à commencer par l'aggravation de la faim dans le monde en raison, entre autres, des effets néfastes du changement climatique et de la multiplication des conflits, a reconnu que ces éléments demeuraient importants dans le contexte du Cadre stratégique de la FAO et a recommandé de poursuivre, à sa prochaine session, l'examen des priorités dans le cadre de l'élaboration du Plan à moyen terme 2018-2021 (révisé) et du Programme de travail et budget 2020-2021;
- b) a souligné l'avantage comparatif et les compétences techniques de la FAO, a fait valoir combien il était important à cet égard d'assurer un financement durable au titre du budget ordinaire et a encouragé la FAO à développer plus avant les partenariats multipartites aux niveaux national, régional et mondial pour obtenir davantage de financements;
- c) a reconnu que la FAO jouait un rôle de premier plan s'agissant de promouvoir une agriculture et des systèmes alimentaires durables et d'offrir une plateforme neutre et équilibrée à cet égard;
- d) s'est félicité de l'évaluation de la contribution de la FAO à la gestion intégrée des ressources naturelles au service d'une agriculture durable – Objectif stratégique 2 (OS2) – et a encouragé la FAO à favoriser une intégration plus poussée avec les autres objectifs stratégiques au niveau national afin de faciliter la réalisation des objectifs de développement durable de façon transversale et, par ailleurs, à continuer de promouvoir les approches intersectorielles et intégrées, qui sont des composantes essentielles des solutions aux problèmes de durabilité, tout en poursuivant la définition d'indicateurs de performance clés pour assurer une gestion plus précise des résultats des projets;
- e) a pris note des progrès mis en évidence dans le *Rapport de suivi de l'Évaluation de la fonction d'évaluation de la FAO* et a recommandé que l'on examine les mécanismes de gouvernance et de contrôle pour les évaluations au niveau des pays ainsi que la disponibilité de ressources financières avant de débattre d'une proposition d'évaluations décentralisées, dans le cadre de l'élaboration du Programme de travail et

---

<sup>12</sup> CL 160/3; CL 160/PV/3; CL 160/PV/4; CL 160/PV/5; CL 160/PV/.

- budget 2020-2021; a encouragé le Bureau de l'évaluation à renforcer l'efficacité des rapports d'évaluation au moyen d'un système de notation;
- f) a salué les progrès mis en évidence dans le *Rapport de suivi de l'Évaluation de la contribution de la FAO à l'Objectif stratégique 5*, soulignant combien il était nécessaire que le renforcement de la résilience continue à être considéré comme une priorité pour la FAO face à des crises qui se prolongent toujours plus, au changement climatique et à la perturbation des moyens d'existence; a insisté sur l'importance du *Rapport mondial sur les crises alimentaires* et du réseau mondial contre les crises alimentaires;
- g) a approuvé le plan de travail indicatif à horizon mobile relatif aux évaluations pour 2019-2021;
- h) a réaffirmé l'importance du Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants (PMEPPR), qui s'attaque à l'une des causes premières de la faim et de la pauvreté qui frappent 300 millions de familles dans le monde; et s'est dit favorable aux mesures proposées en vue d'éradiquer cette maladie dévastatrice d'ici à 2030, parmi lesquelles une collaboration avec le Groupe des représentants permanents de la FAO amis du Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants afin de trouver les fonds nécessaires pour financer les mesures prioritaires au titre de ce programme;
- i) a accueilli avec satisfaction le rapport d'activité sur le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens, mené dans le cadre d'une approche «Un monde, une santé» et a souligné combien il était important que les partenaires de l'alliance tripartite élargie (FAO, OIE, OMS, plus PNUE), les États et tous les autres acteurs concernés continuent de mener une opération de sensibilisation efficace à l'adresse du grand public et, par ailleurs, que l'on poursuive la collaboration avec le Codex Alimentarius;
- j) a souligné que les informations relatives aux rencontres et manifestations organisées (réunions, colloques, séminaires et autres) devaient être diffusées par les voies de communication de l'Organisation que sont le Programme de travail et budget et le Rapport sur l'exécution du Programme; et
- k) a pris note des dispositions relatives à l'organisation de la session du Comité du Programme qui se tiendra en mars 2019.

## **Point 6 – Rapports des cent soixante-douzième (5-6 novembre 2018) et cent soixante-treizième (12-16 novembre 2018) sessions du Comité financier<sup>13</sup>**

1. Le Conseil a approuvé les rapports des cent soixante-douzième et cent soixante-treizième sessions du Comité financier et, en particulier:

### *Au sujet de la situation financière*

- a) a pris note des retards dans le versement des contributions courantes et du niveau toujours élevé des contributions non acquittées au titre des années précédentes et a exhorté tous les États Membres à régler ponctuellement et intégralement les contributions mises en recouvrement, pour que l'Organisation puisse disposer des liquidités nécessaires à l'exécution de son Programme de travail;
- b) a noté avec satisfaction que pour la première fois une déclaration relative au contrôle interne avait été jointe aux comptes vérifiés de la FAO (comptes 2017);
- c) a recommandé de présenter à la Conférence pour adoption le projet de résolution, tel que présenté au paragraphe 13 du document CL 160/4, par lequel celle-ci approuverait les comptes vérifiés de l'Organisation pour 2017;

### *Au sujet des ressources humaines*

- d) a accueilli avec satisfaction les informations supplémentaires et les données statistiques relatives aux ressources humaines qui ont été fournies en réponse aux demandes précédemment formulées par le Comité financier et le Conseil;
- e) a approuvé les indications données au Secrétariat par le Comité financier qui visent à ce que les informations présentées dans les rapports sur les ressources humaines et sur l'équilibre géographique parmi les consultants continuent d'être améliorées;
- f) a encouragé les efforts déployés par le Secrétariat en vue d'améliorer l'équilibre géographique parmi les consultants dont les postes sont financés sur le budget ordinaire, tout en retenant le mérite individuel pour premier critère de sélection;
- g) a rappelé au Secrétariat que, s'agissant des efforts déployés en vue de parvenir à une répartition géographique plus équitable des consultants, il sera tenu compte de la nécessité d'user d'une approche flexible dans le processus de sélection, y compris au regard des incidences financières, en donnant la priorité au mérite parmi les critères de recrutement, et qu'il ne saurait être question d'appliquer une règle numérique rigide;

---

<sup>13</sup> CL 160/4; CL 160/4 Add.1; CL 160/4 – Note d'information 1 Rev.1; CL 160/12; C 2019/6 A; C 2019/6 B; CL 160/LIM/2; CL 160/PV/4; CL 160/PV/.

- h) s'est félicité de la baisse du nombre de pays non représentés, sous-représentés et surreprésentés, de l'augmentation du nombre de pays équitablement représentés et des progrès réalisés dans la parité hommes-femmes;
- i) a fait siennes les indications données par le Comité au Secrétariat au sujet de la mise en œuvre du plan d'action détaillé visant à améliorer la répartition géographique équitable et la parité hommes-femmes parmi le personnel de la FAO;
- j) a demandé à ce que le programme de mobilité du personnel soit réexaminé dans les meilleurs délais par l'un des organes d'audit de la FAO;
- k) a encouragé la FAO à continuer de faire en sorte que davantage de femmes occupent des postes d'encadrement et des postes de rang élevé;

#### *Autres questions*

- l) a noté que, même si le budget ordinaire était demeuré globalement inchangé au cours de la période couverte par les données relatives aux ressources humaines, le budget total avait en fait augmenté, compte tenu de la confiance des Membres dans le rôle de chef de file de la FAO et dans la bonne exécution de son programme;
- m) s'est dit favorable à la demande adressée au Secrétariat de réaliser dès que possible un examen de l'indépendance du Bureau de l'éthique, du Bureau de l'Inspecteur général et des fonctions de médiateur;
- n) a rappelé qu'il avait demandé à la cent cinquante-quatrième session du Conseil que le Bureau de l'éthique présente un rapport annuel au Comité financier;
- o) a approuvé la conclusion du Comité selon laquelle il était important de donner suite à la recommandation formulée par le Commissaire aux comptes relative à l'efficacité et au contrôle de la gestion des voyages.

### **Point 7 – Rapport de la cent-septième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (22-23 octobre 2018)<sup>14</sup>**

1. Le Conseil a approuvé le rapport de la cent-septième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ), tenue du 22 au 23 octobre 2018. En particulier, le Conseil:
  - a) a pris note des mesures et dispositions transitoires proposées par le Directeur général, dans les limites des ressources et des pouvoirs existants, pour s'acquitter de l'obligation mentionnée à l'article XXXVII, paragraphe 6, du Règlement général de l'Organisation au profit du Directeur général nouvellement élu, y compris une cérémonie de passation de pouvoirs, comme exposé dans le rapport du CQCJ;

---

<sup>14</sup> CL 160/2 Rev.1; CL 160/PV/5; CL 160/PV/.

- b) a demandé que le Président indépendant du Conseil poursuive les consultations engagées avec les organes relevant de l'article XIV de l'Acte constitutif et avec le Secrétariat de la FAO afin de trouver une entente sur une proposition concernant la procédure de nomination des secrétaires des organes relevant de l'article XIV, en décembre 2019 au plus tard;
- c) est convenu que les dispositions provisoires relatives à la nomination des secrétaires des organes relevant de l'article XIV, que le Conseil a adoptées à sa cent cinquante-cinquième session et qui figurent dans le document CCLM 107/3, soient appliquées jusqu'à ce qu'une solution durable acceptable pour les organes concernés et pour le Secrétariat de la FAO puisse être trouvée;
- d) a fait sien l'avis du CQCJ selon lequel, compte tenu du nombre de candidats au poste de Directeur général, chaque candidat disposera d'un maximum de 90 minutes pour prendre la parole devant le Conseil et répondre aux questions que les membres pourront lui poser;
- e) a noté qu'en fonction du nombre de candidats, il pourrait être nécessaire de modifier les procédures que le Conseil avait suivies à sa cent quarante et unième session, en avril 2011, et à sa cent cinquante et unième session, en avril 2015, telles qu'énoncées dans le document CCLM 107/4;
- f) a chargé le Président indépendant du Conseil de convoquer une réunion informelle des présidents et vice-présidents des sept groupes régionaux établis aux fins de l'élection des membres du Conseil, qui se tiendrait après la clôture de la période de nomination de candidats au poste de Directeur général, afin de convenir de la procédure à suivre pour la présentation des communications des candidats au Conseil;
- g) a demandé au Président indépendant du Conseil de veiller à ce que tous les membres du Conseil soient informés le plus rapidement possible des procédures qui auront été convenues.

## **Point 8 – Rapport de la quarante-cinquième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (15-19 octobre 2018)<sup>15</sup>**

1. Le Conseil a souscrit aux conclusions et recommandations qui figurent dans le rapport de la quarante-cinquième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et, en particulier:
  - a) a pris note de l'accroissement récent du nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire dans le monde et de l'évolution de la faim et de la malnutrition, comme indiqué dans l'édition 2018 du rapport sur *L'État de la sécurité alimentaire et de la*

---

<sup>15</sup> C 2019/20; CL 160/PV/5; CL 160/PV/6; CL 160/PV/.



*nutrition dans le monde*, et a encouragé l'ensemble des parties prenantes à prendre les mesures nécessaires pour inverser les tendances;

- b) s'est félicité de l'approbation des documents intitulés «Évaluation du CSA: Plan d'action» et «Évaluation du CSA: Mise en œuvre de la suite donnée à l'évaluation», tout en reconnaissant que le document de 2009 relatif à la réforme demeurait la pierre angulaire des travaux du CSA et que ces travaux étaient importants en ce qu'ils devaient permettre au CSA d'améliorer sa fonction essentielle en tant que principale plateforme internationale et intergouvernementale inclusive pour la sécurité alimentaire et la nutrition pour un large éventail de parties prenantes;
- c) a noté qu'il avait été demandé au Groupe d'experts de haut niveau (HLPE) de mener une étude sur le thème «Sécurité alimentaire et nutrition: exposé global des faits à l'horizon 2030», afin de la présenter au premier semestre 2020;
- d) s'est félicité de l'approbation du mandat relatif à l'élaboration de directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition, à l'appui de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), et a déclaré attendre avec intérêt que les directives soient présentées au CSA à sa quarante-septième session (2020);
- e) a constaté que des progrès avaient été réalisés s'agissant de la contribution du CSA à l'examen de la réunion de 2019 du Forum politique de haut niveau et qu'il avait été décidé de continuer d'apporter des contributions aux futurs examens du Forum;
- f) a pris note de la proposition visant à ce que soit lancé, sur la base du rapport du HLPE intitulé *Partenariats multipartites pour le financement et l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030*, un processus de suivi axé sur les connaissances et le partage de l'expérience acquise en matière de partenariats multipartites efficaces;
- g) a réitéré sa demande visant à ce que le CSA présente un Programme de travail pluriannuel viable et réaliste, en tenant compte des ressources disponibles (notamment pour les services de traduction et d'interprétation) et de la nécessité de classer ses travaux intersessions par ordre de priorité, a souligné qu'il importait de limiter raisonnablement le nombre d'axes de travail du CSA, afin d'améliorer la qualité et le caractère inclusif du processus, et a encouragé le CSA à mener ses activités dans le cadre de son mandat et de ses avantages comparatifs, tout en tenant compte des produits du CSA existants;
- h) a pris note du nombre croissant de manifestations parallèles et a demandé au Secrétariat, au Bureau et au Groupe consultatif du CSA d'améliorer la planification des manifestations organisées en marge des sessions du CSA.

## Point 9.1 – Élection de six membres du Conseil d’administration du PAM<sup>16</sup>

1. Conformément à la résolution 7/2011 du 2 juillet 2011, le Conseil a élu six membres du Conseil d’administration du PAM pour un mandat de trois ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021) selon la répartition suivante:

- Liste A: Nigéria<sup>17</sup>;
- Liste B: Afghanistan<sup>18</sup> et Koweït<sup>19</sup>;
- Liste C: Mexique<sup>20</sup>;
- Liste D: États-Unis d’Amérique et Pays-Bas.

## Point 9.2 – Rapport annuel du Conseil d’administration du PAM sur ses activités en 2017<sup>21</sup>

1. Le Conseil a accueilli favorablement et a approuvé le Rapport annuel du Conseil d’administration du PAM sur ses activités en 2017 adressé au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO.

2. Plus particulièrement, le Conseil:

- a) a pris acte des résultats que le PAM a obtenus au regard de ses objectifs stratégiques dans le cadre de ses programmes, comme en témoignent les réalisations par priorité de gestion;
- b) s’est dit conscient de l’engagement du personnel du PAM sur le terrain, où il travaille dans des conditions difficiles pour traiter un nombre sans précédent d’urgences de niveau 2 (L2) et de niveau 3 (L3), dont des crises prolongées;
- c) a salué les efforts en cours pour la mise œuvre de la feuille de route intégrée, y compris le Plan stratégique pour 2017-2021, la planification stratégique par pays, ainsi que l’examen du cadre de financement et le Cadre de résultats institutionnels révisé, qui mettent la stratégie du PAM absolument en phase avec le Programme de développement durable à l’horizon 2030 et ses principes;

---

<sup>16</sup> CL 160/7 Rev.1; CL 160/LIM/4 Rev.1; CL 160/PV/5; CL 160/PV/.

<sup>17</sup> La Côte d’Ivoire et le Nigéria sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l’élection du Conseil de la FAO: le Nigéria siégera en 2019, et la Côte d’Ivoire en 2020 et 2021.

<sup>18</sup> L’Afghanistan et l’Inde sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l’élection du Conseil de la FAO: l’Afghanistan siégera en 2019, et l’Inde en 2020 et 2021.

<sup>19</sup> Le Koweït et l’Afghanistan sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l’élection du Conseil de la FAO: le Koweït siégera en 2019 et 2020, et l’Afghanistan en 2021.

<sup>20</sup> Le Mexique et le Pérou sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l’élection du Conseil de la FAO: le Mexique siégera en 2019, et le Pérou en 2020 et 2021.

<sup>21</sup> CL 160/8; CL 160/PV/5; CL 160/PV/.

- d) s'est félicité de la participation du PAM à des activités de partenariat et de coordination, notamment de son engagement aux côtés de partenaires en vue de la réalisation de l'objectif Faim zéro et des objectifs de développement durable.

**Point 10 – Politiques, procédures et mesures mises en place par l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir<sup>22</sup>**

1. Le Conseil:

- a) a pris note des politiques, des procédures et des mécanismes en place au sein de l'Organisation pour prévenir le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir;
- b) a vivement encouragé la politique de tolérance zéro de la FAO à l'égard du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et de toute autre forme d'exploitation, ainsi que leur prévention, a pris note du Plan d'action actualisé pour la mise en œuvre de la politique et compte sur l'inclusion dans le plan d'une politique renforcée de protection des fonctionnaires et collaborateurs dénonçant des irrégularités;
- c) a encouragé la Direction à impulser le changement culturel nécessaire à la mise en œuvre de la politique de la FAO visant à prévenir le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir et toute forme de discrimination;
- d) a déclaré attendre avec intérêt de recevoir un rapport annuel et un plan d'action actualisé, qui seront présentés pour examen à la prochaine session du Comité financier et du Comité du Programme; ainsi qu'un rapport sur les résultats des enquêtes menées à l'échelle du système des Nations Unies et de la FAO;
- e) a demandé à la Direction de la FAO de réaliser une enquête de satisfaction auprès de son personnel en 2019, puis à intervalles réguliers par la suite;
- f) conformément aux mécanismes mis en place à l'échelle du système des Nations Unies, s'est réjoui que la FAO présente, aux futures sessions du Conseil, des rapports sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs en intégrant *notamment* les interactions de l'Organisation avec les partenaires et la protection des lanceurs d'alerte;
- g) s'est déclaré favorable à la participation de la FAO à l'équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat sur la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, et compte que la FAO mettra en œuvre les recommandations issues de la première phase des travaux de l'équipe;

---

<sup>22</sup> CL 160/9; CL 160/5 Rev.1, par. 3; CL 160/PV/4; CL 160/PV/.

- h) s'est félicité des initiatives de formation mises en œuvre par la FAO pour prévenir le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir et a exhorté l'Organisation à continuer de développer la formation dans ce domaine;
- i) a examiné la possibilité de demander aux candidats au poste de Directeur général de faire une déclaration sur la question du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir lorsqu'ils présenteront leur communication au Conseil à sa cent soixante et unième session.

### **Point 11 – Journées et années internationales**<sup>23</sup>

1. Le Conseil, rappelant les critères énoncés dans la politique de la FAO relative à la proclamation et à la célébration des années internationales, telle qu'adoptée à sa cent quarante-quatrième session (juin 2012), et la résolution 1980/67 du Conseil économique et social relative aux années internationales et aux anniversaires, a approuvé ce qui suit:

- a) le projet de résolution de la Conférence présenté par le Comité de l'agriculture à sa vingt-sixième session, au sujet de la proclamation d'une «Année internationale des fruits et légumes», qui serait célébrée en 2021, dans le cadre du système des Nations Unies<sup>24</sup>;
- b) la proposition du Gouvernement de l'Estonie, telle qu'approuvée par la Conférence régionale pour l'Europe à sa trente et unième session, au sujet de la proclamation d'une «Année internationale du seigle», qui serait célébrée en 2025, dans le cadre du système des Nations Unies;
- c) la proposition du Gouvernement de l'Inde, telle qu'approuvée par le Comité de l'agriculture à sa vingt-sixième session, au sujet de la proclamation d'une «Année internationale du mil», qui serait célébrée en 2023 à titre exceptionnel, dans le cadre du système des Nations Unies;
- d) le projet de résolution présenté par le Comité de l'agriculture à sa vingt-sixième session, au sujet de la proclamation d'une «Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture», qui serait célébrée le 29 septembre de chaque année, dans le cadre du système des Nations Unies;
- e) la proposition du Gouvernement de la République populaire de Chine, telle qu'approuvée par le Comité des produits à sa soixante-douzième session, au sujet de la proclamation d'une «Journée internationale du thé», qui serait célébrée le 21 mai de chaque année.

---

<sup>23</sup> CL 160/10; CL 160/11; CL 160/13; CL 160/14; CL 160/15; C 2019/21 Rev.1, par. 67; CL 160/PV/6; CL 160/PV/.

<sup>24</sup> Les trois propositions relatives à des années internationales font exception à la politique de la FAO relative à la proclamation et à la célébration des années internationales.

2. Le Conseil a demandé que les projets de résolution correspondants précisent que le financement des journées et des années internationales sera couvert par des contributions extrabudgétaires, y compris des contributions privées, conformément à la politique en vigueur à la FAO, et que les projets soient présentés à la Conférence de la FAO à sa quarante et unième session, pour adoption.

3. Le Conseil a demandé qu'à l'avenir les propositions relatives à des journées et des années internationales soient évaluées avec soin conformément aux résolutions susmentionnées du Conseil de la FAO et du Conseil économique et social.

### **Point 12 – Médaille Margarita Lizárraga<sup>25</sup>**

1. Le Conseil a approuvé le choix qui s'est porté sur le navire de recherche Dr Fridtjof Nansen et a recommandé que la médaille soit remise par le Directeur général lors d'une cérémonie organisée à cet effet, avant le 31 décembre 2019.

### **Point 13 – Organisation de la cent soixante et unième session du Conseil (avril 2019) et de la quarante et unième session de la Conférence (juin 2019)<sup>26</sup>**

1. Le Conseil est convenu de présenter à la Conférence pour approbation l'ordre du jour provisoire ainsi que les dispositions proposées dans le document portant la cote CL 160/6 et il a recommandé en particulier:

- a) de créer deux commissions chargées d'examiner, respectivement: i) les questions de fond et de politique générale en matière d'alimentation et d'agriculture; et ii) les questions se rapportant au programme et au budget; et
- b) de fixer au lundi 24 juin 2019 à midi la date limite de dépôt des candidatures au Conseil, et au vendredi 28 juin 2019 la tenue de l'élection.

2. Le Conseil est convenu, en outre, de recommander à la Conférence le thème «Migrations, agriculture et développement rural» pour le débat général de sa quarante et unième session, et de limiter la durée des interventions des chefs de délégation à cinq minutes par intervenant au maximum.

3. Le Conseil a décidé de fixer la date limite de dépôt des candidatures au poste de Président indépendant du Conseil au vendredi 5 avril 2019 à 12 heures.

4. Le Conseil est convenu de recommander à la Conférence d'inviter la Palestine à assister à ses débats en qualité d'observateur.

5. Le Conseil est convenu d'attendre la clôture de la période de présentation des candidatures au poste de Directeur général, allant du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 28 février 2019, pour mettre au point la procédure à suivre pour la présentation des communications des candidats devant le Conseil et de

---

<sup>25</sup> CL 160/LIM/5; CL 160/PV/6; CL 160/PV/.

<sup>26</sup> CL 160/6; CL 160/PV/6; CL 160/PV/.

convoquer à cet effet une réunion informelle extraordinaire réunissant, à l'invitation du Président indépendant du Conseil, les présidents et vice-présidents des sept groupes régionaux établis aux fins de l'élection des membres du Conseil.

#### **Point 14 – Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa cent cinquante-neuvième session (4-8 juin 2018)<sup>27</sup>**

1. Le Conseil a pris note de l'état d'avancement de la suite donnée aux décisions prises lors de ses cent cinquante-neuvième, cent cinquante-huitième et cent cinquante-cinquième sessions (tenues respectivement du 4 au 8 juin 2018, du 4 au 8 décembre 2017 et du 5 au 9 décembre 2016) et a demandé au Secrétariat de donner suite aux décisions non encore appliquées.
2. Le Conseil a demandé que le Cadre conjoint de programmation par pays (CPP) – qui devra être mené en coopération avec le FIDA et le PAM – soit lancé et qu'un rapport intérimaire soit présenté lors de la prochaine réunion conjointe informelle des organes directeurs des organisations ayant leur siège à Rome; il a également demandé à être tenu informé à cet égard.

#### **Point 15 – Programme de travail pluriannuel du Conseil pour 2019-2022<sup>28</sup>**

1. Le Conseil a examiné et approuvé son Programme de travail pluriannuel pour 2019-2022.
2. Le Conseil a demandé au Secrétariat d'apporter les modifications proposées au Programme de travail pluriannuel et au Président indépendant du Conseil de communiquer la version révisée du Programme à tous les Membres.
3. Le Conseil a pris note de la nature évolutive du document et est convenu de continuer d'utiliser les réunions informelles organisées par le Président indépendant du Conseil avec les présidents et vice-présidents des groupes régionaux comme espace d'échange pour approfondir le débat et affiner le document.

#### **Point 16 – Méthodes de travail du Conseil<sup>29</sup>**

1. Le Conseil s'est félicité de la mise en œuvre des initiatives prises pour améliorer ses méthodes de travail, notamment le déplacement du point permanent intitulé *Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO* en sorte qu'il soit examiné le premier jour de la session du Conseil, et a appelé à poursuivre les efforts déployés à cette fin.
2. Le Président indépendant du Conseil a indiqué que les améliorations proposées seraient examinées lors des prochaines réunions informelles avec les présidents et les vice-présidents des groupes régionaux.

---

<sup>27</sup> CL 160/LIM/3; CL 160/PV/6; CL 160/PV/.

<sup>28</sup> CL 160/LIM/6; CL 160/PV/6; CL 160/PV/.

<sup>29</sup> CL 160/INF/5; CL 160/PV/6; CL 160/PV/.

## **Point 17 – Calendrier 2018-2020 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales<sup>30</sup>**

1. Le Conseil a pris note des modifications apportées au calendrier des organes directeurs de la FAO proposé pour 2018-2020, tel qu'il figure à l'*annexe ...* du présent rapport.

## **Point 18 – Ordre du jour provisoire de la cent soixante et unième session du Conseil (avril 2019)<sup>31</sup>**

1. Le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa cent soixante et unième session (avril 2019), tel qu'il figure dans le document CL 160/INF/2.

## **Point 19 – Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO<sup>32</sup>**

1. Le Conseil a accueilli avec satisfaction les exposés présentés sur les thèmes suivants:
- a) le quatrième rassemblement annuel et sommet des maires du Pacte de Milan sur les politiques alimentaires en milieu urbain (Tel Aviv-Jaffa [Israël], 4-5 septembre 2018);
  - b) l'état d'avancement des préparatifs de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale;
  - c) le réseau des Nations Unies sur les migrations et le Pacte mondial.

## **Point 20 – Questions diverses**

### **Point 20.1 – Nomination d'un représentant de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel<sup>33</sup>**

1. Conformément à l'Article 6 c) des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, le Conseil, au nom de la Conférence, a confirmé la nomination d'un membre suppléant au Comité des pensions du personnel, comme suit:

- a) M<sup>me</sup> Kelli Ketover, Représentante permanente suppléante adjointe des États-Unis d'Amérique auprès de la FAO, en tant que membre suppléant jusqu'au 31 décembre 2019, pour remplacer M<sup>me</sup> Daleya Uddin et terminer son mandat.
- b) M<sup>me</sup> María Cristina Boldorini, Représentante permanente de l'Argentine auprès de la FAO, en tant que membre jusqu'au 31 décembre 2020, pour remplacer M. Antonio Ricarte et terminer son mandat.

---

<sup>30</sup> CL 160/LIM/1; CL 160/PV/..; CL 160/PV/.

<sup>31</sup> CL 160/INF/2; CL 160/PV/6; CL 160/PV/.

<sup>32</sup> CL 160/INF/4; CL 160/PV/2; CL 160/PV/.

<sup>33</sup> CL 160/LIM/7 Rev.1; CL 160/PV/6; CL 160/PV/.

---

**Point 20.2 – Déclaration d'un représentant des associations du personnel de la FAO<sup>34</sup>**

1. M<sup>me</sup> Susan Murray, Secrétaire générale de l'Union du personnel des services généraux, a prononcé une déclaration au nom des organismes représentant le personnel de la FAO.

---

<sup>34</sup> CL 160/PV/6; CL 160/PV/.